

La promotion des arbres et des haies sur le domaine public

Le constat :

- Le nouveau parc de stationnement de Breuillet Bruyères le Châtel a perdu 22 jeunes arbres sur 35, victimes de la sécheresse de l'été 2019,
- De nombreuses et récentes plantations entre le quai de la gare de Breuillet Bruyères le Châtel et le parc de stationnement rénové face aux cafés ont disparu, victimes de la sécheresse de l'été 2020,
- Trois arbres d'alignement sur le parc de stationnement de la piscine sont manquants depuis des années,
- Un important linéaire de la clôture de la voie de chemin de fer qui traverse Breuillet est dépourvu de haies ,
- Certains espaces publics en centre ville (parvis de l'église...) manquent de végétaux adaptés,

Les propositions :

Le projet «La Nature en Ville en Partage» consiste, dans une démarche de création collective, à renaturer et à végétaliser des espaces publics pour lutter au mieux contre le dérèglement climatique et la chute dramatique de la biodiversité en Ile de France. Ces espaces publics possèdent des qualités spatiales et paysagères indéniables qui appellent à être valorisées au profit de la biodiversité ainsi que du vivre-ensemble.

La plantation d'arbres et de haies, dans une démarche participative avec les breuillétois et les associations sur des espaces publics dépourvus ou fragilisés, fait partie des mesures fortes à engager qui permettront également de lutter contre les inondations et la pollution de l'air particulièrement importante dans notre région. .

Cette orientation ferait également contrepoids à forte urbanisation récente aux abords des gares de Breuillet-Village et de Breuillet-Bruyères le Châtel ainsi qu'aux abords de la mairie et le long de la rue de la Fosse-Ronde.

L'originalité de la démarche :

1 -Associer les breuillétois intéressés de tout âge au choix des essences et à la plantation avec le concours notamment de l'association Haie Magique, association implantée à Massy (<https://haie-magique.org>) qui est spécialisée dans la plantation participative des haies bocagères en ville pour la biodiversité et le bien-être des citoyens.

2-Une charte des arbres et des haies applicable à tous, ligne conductrice de leur promotion sur le domaine public et sur les parcelles privées.

Ce projet devra permettre la mise en œuvre de l'engagement citoyen, de la participation des habitants pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie par le biais des échanges et de rencontres. Cela signifie que les habitants pourront prendre part au projet dès le démarrage, pour la programmation, la définition et une partie de la réalisation du projet.

Un projet en deux phases :

Phase 1 - ETAPE DE PROGRAMMATION PARTAGEE Cette première phase constituera pour l'équipe de maîtrise d'œuvre, un temps essentiel pour s'imprégner du territoire afin d'interroger au mieux le rapport qu'entretiennent les habitants à leur environnement. Ce processus se développera à travers la rencontre des acteurs locaux (habitants, associations, institutions culturelles, écoles,...) primordiaux pour la mise en place d'un diagnostic et le choix de plantations adaptées .

Phase 2 - CHANTIERS COLLABORATIFS ET PARTICIPATIFS. Une fois les arbitrages réalisés, un temps essentiel sera dédié à mise en œuvre participative du projet. Le chantier, qui devra être convivial, sera aussi l'occasion d'intéresser et d'inclure de nouvelles personnes à chaque étape. Temps d'apprentissages réciproques où les savoir-faire se partagent, le chantier vit à travers des ateliers, projections dans l'espace public, débats...qui lui assureront sa poursuite dans le temps.